

Les réseaux sociaux

REPÈRES HISTORIQUES



EN VIDÉO



La naissance des réseaux

Le premier **réseau social** s'appelle Talkomatic, il est créé en 1973. Son utilisation n'est possible que pour six groupes de cinq personnes simultanément. Par la suite, le réseau Usenet qui introduit les forums et le réseau IRC (*Internet Relay Chat*) et qui autorise également les communications instantanées et les échanges de fichiers, voit le jour. C'est l'ancêtre de Facebook.



Twitter, la micro-information à toute vitesse

Twitter est un réseau de **microblogging**. À ses débuts, il permet d'envoyer des messages de 140 caractères, aujourd'hui étendus à 280. Il popularise l'association de **hashtags** à des liens hypertextes permettant d'accéder à tous les tweets contenant le même hashtag.



Instagram, l'image avant tout

Essentiellement utilisé sur **smartphone**, Instagram autorise le partage de photos et vidéos. L'image est au cœur d'Instagram, c'est cette singularité qui fait son succès.

1973

2003

2004

2006

2009

2010

2011



LinkedIn, un réseau social professionnel

En 2003, le réseau social LinkedIn permet aux **professionnels** d'entrer en contact. Il est racheté en 2016 par Microsoft.



The Facebook, l'émergence du réseau social de référence

Mark Zuckerberg fonde à 20 ans avec quatre camarades de Harvard The Facebook. Le site permet aux étudiants d'Harvard de **rester en contact**. Très vite, il est étendu aux autres universités américaines puis canadiennes, aux écoles secondaires en 2005, puis à tous à partir de 2006.



WhatsApp, une application pour remplacer les SMS

WhatsApp est fondé par deux anciens ingénieurs de Yahoo pour remplacer les SMS. Cette application mobile permet d'échanger des **messages instantanés**. Elle est rachetée par Facebook en 2014.



Snapchat, le réseau de l'instantanéité

Snapchat permet de publier des photos et des vidéos avec une **durée de vie limitée**.

EN SAVOIR PLUS



Le saviez-vous ?

Pour s'inscrire seul sur un réseau social, il faut avoir au moins 15 ans.

La cyberviolence au collège et au lycée

La **cyberviolence** désigne des actes agressifs intentionnels comme les menaces, la diffamation ou les insultes sur les réseaux sociaux, la diffusion d'image d'une personne sans son autorisation, les actes de violence (provoqués, filmés ou diffusés).

Le **cyberharcèlement** est une cyberviolence répétée.



Le cyberharcèlement est puni par la loi

Les sanctions pénales peuvent atteindre 3 ans de prison et une amende de 45 000 euros.



L'identité numérique

Votre **identité numérique** est constituée des traces que vous laissez sur le Web et les réseaux sociaux. Protéger son identité numérique permet de contrôler sa **e-reputation** et l'image que vous avez sur les réseaux sociaux.

Pour cela, il faut veiller à :

- Choisir des **mots de passe sécurisés**
- Régler ses **paramètres de confidentialité**
- Masquer ses **informations de compte**
- Éviter les ordinateurs et les **réseaux Wi-Fi publics**
- Éviter de donner trop d'**informations personnelles**.



EN VIDÉO



Les formes de cyberviolence

- Insultes, menaces *via* courriel
- Appels anonymes masqués
- Insultes, rumeurs postées sur le mur de la victime
- *Happy slapping* : agression provoquée, filmée et diffusée

- Envoi de photos intimes de la victime à ses amis
- Incitation à se moquer d'un élève sur un forum
- Envoi de contenu pornographique
- Crédit d'un faux compte avec des contenus au nom de la victime

Que faire en cas de cyberharcèlement ?



EN VIDÉO



Geek Junior

Le webmag des ados connectés

